



Département des Landes

**SYNDICAT MIXTE
DES ZONES D'AMÉNAGEMENTS TOURISTIQUES
CONCERTÉS DE MOLIETS ET MAA**

**DECISION PORTANT ATTRIBUTION
d'un marché d'étude d'opportunité en vue de l'implantation
d'un établissement hôtelier au sein du golf de Moliets**

Le Président du Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de Moliets-et-Maâ,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 20 septembre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la consultation menée auprès de prestataires spécialisés par courriel le 27 novembre 2023 et qu'à la date limite de réception des offres fixée au vendredi 8 décembre 2023 à 17h00, trois offres ont été déposées,

DECIDE :

Article unique :

- d'attribuer et de conclure le marché de services avec la SAS KPMG ESC & GS dont le siège social est situé Tour Eqho - 2 avenue Gambetta à PARIS-LA-DEFENSE (92066), selon les conditions suivantes :
 - **Objet :** réalisation d'une étude d'opportunité en vue de l'implantation d'un établissement hôtelier au sein du golf de Moliets comprenant notamment *a minima*, une réunion de démarrage et une réunion de restitution
 - **Durée :** 3 mois renouvelable à compter de la notification du marché
 - **Montant :** 12 000,00 € HT

26 DEC. 2023

Fait à Mont-de-Marsan, le

Le Président du Syndicat Mixte,

X F. L.

Xavier FORTINON